Québec, 16 septembre, 1846.

MONSIEUR.

J'ai l'honneur de vous informer qu'un comité nommé par les prêtres réunis à Québec pour la retraite ecclésiastique, confiant dans votre zèle pour l'achèvement du palais archiépiscopal, a cru devoir vous charger de présenter aux confrères du Comté de qui n'étaient pas à la retraite, une liste sur laquelle vous êtes prié de leur faire apposer leurs noms.

Cette liste est accompagnée d'une circulaire que vous voudrez bien remettre entre les mains de chacun des confrères dont vous aurez ainsi sollicité la générosité.

Une liste des souscriptions tenue à Québec vous est envoyée, afin que vous en donniez communication à ces Messieurs, s'ils vous en témoignent le désir.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très-hmble. et obt. serviteur.
J. D. DÉZIEL, Ptre.,
Secrétaire du comité.

Mon double.

Nous prêtres du diocèse de Québec soussignés, appreciant avec peine que les travaux du palais archiépiscopal sont sur le point d'être interrompus, faute de moyens suffisants pour les continuer, et considerant qu'il est important pour l'avantage de la religion et l'honneur du clergé, que cet édifice soit terminé sans délai, nous engageons par ces présentes à fournir à Mgr. l'Evêque de Tilyme les sommes marquées ci-après, à la suite de nos noms, pour mettre Sa Grandeur en état de continuer cette entreprise ; voulant par cette démarche reconnaître les services éminents que nos chefs spirituels ont rendus en tout temps et par de si grands sacrifices à la cause de la religion en ce pays.

Noms des souscripteurs.	*Sommes souscrites.*	*Termes de paiement.*

A UNE assemblée d'une partie des membres du clergé du diocèse, réunis au Séminaire de Québec pour les exercices d'une retraite ecclésiastique, Monsieur le Grand-Vicaire Cooke ayant été appelé à la présidence, et Monsieur Delâge ayant été prié d'agir comme secrétaire, il a été résolu :

1°. Que cette assemblée, apprenant avec peine que les travaux du palais archiépiscopal sont sur le point d'être suspendus, faute de moyens suffisants pour les continuer, considère qu'il est du devoir du clergé du diocèse, tant pour son honneur que pour celui de la religion, de s'imposer des sacrifices pour aider Nos Seigneurs Evêques à terminer sans délai cette entreprise si digne de ses sympathies.

2°. Qu'une liste de souscriptions soit ouverte immédiatement, et soumise aux membres du clergé présents, et qu'elle soit transmise avec diligence aux confrères absents, avec prière de joindre leur co-opération à celle de cette assemblée.

3°. Qu'en conséquence un comité composé de cinq membres soit nommé, et que M. le Grand-Vicaire Cooke, MM. Dumoulin, Beaubien, Delâge et Déziel forment le dit comité, avec pouvoir de nommer dans chaque canton un ou plusieurs confrères qui seront chargés de présenter la dite liste de souscriptions à leurs voisins.